



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 mars 2017  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-quatrième session

27 février-24 mars 2017

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance  
qui y est associée : suivi et application de la Déclaration  
et du Programme d'action de Durban**

**Bolivie (État plurinational de), Cuba, Philippines, Tunisie\*, Turquie\*,  
Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution**

### **34/...Élaboration de normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 56/266 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2002, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration et le Programme d'action de Durban,

*Rappelant également* toutes ses résolutions précédentes sur l'élaboration de normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,

*Rappelant en outre* les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 71/181 du 19 décembre 2016,

*Rappelant*, dans ce contexte, le paragraphe 5 de la résolution 71/181 de l'Assemblée générale,

1. *Décide* de donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/181 en priant le Président-Rapporteur du Comité spécial du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de lancer les négociations sur le projet de protocole additionnel à la Convention relatif à l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe à la dixième session du Comité spécial ;

2. *Décide également* de demeurer saisi de cette question prioritaire.

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

